



Chambre des représentants de Belgique

2eme session de la 54eme législature

Juin 18, 2015

Charles Michel, premier ministre :

Le gouvernement belge et moi-même estimons que les événements tragiques survenus entre 1915 et 1917, et dont le dernier gouvernement de l'Empire ottoman est responsable, doivent être qualifiés de génocide. Il est crucial pour l'avenir d'encourager les initiatives favorables au dialogue et à la réconciliation.

Je me réjouis de l'évolution constatée dans les discours officiels des gouvernements concernés: des condoléances ont été exprimées. En Europe, nous connaissons l'importance de la réconciliation. Il appartiendra à des juridictions de se prononcer. En 1998, une résolution du Sénat invitait le gouvernement turc à reconnaître le génocide perpétré par le gouvernement de l'empire ottoman. Elle se référait à la résolution du Parlement européen de 1987. Ces textes permettent à notre gouvernement d'explicitier une position.